

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations belges.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** EXXSOL™ D40  
**Description du produit:** Hydrocarbures désaromatisés  
**Nom d'enregistrement:**  
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

**Numéro d'enregistrement:**

01-2119463258-33-0002; 01-2119463258-33

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Solvant

**Usages identifiés:**

Fabrication de la substance  
Distribution de la substance  
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges  
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel  
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel  
Lubrifiants - Industriel  
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel  
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel  
Utilisation en tant que carburant - Industriel  
Fluides fonctionnels - Industriel  
Utilisation en laboratoires - Industriel  
Traitement de polymères - Industriel  
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel  
Produits chimiques - industrie minière  
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel  
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel  
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel  
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)  
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)  
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel  
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel  
Utilisation en tant que carburant - Professionnel  
Fluides fonctionnels - Professionnel  
Applications routières et de construction  
Utilisation en laboratoires - Professionnel

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 2 de 130

Fabrication et utilisation d'explosifs  
Traitement de polymères - Professionnel  
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel  
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur  
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur  
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)  
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)  
Utilisation en tant que carburant - Consommateur  
Fluides fonctionnels - Consommateur  
Autres utilisations par des consommateurs  
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus.

**Usages déconseillés:** Les usages identifiés ci-dessus sont spécifiques au client à qui cette Fiche de Données de Sécurité est destinée et sont des usages pour lesquels les informations figurant dans cette Fiche de Données de Sécurité sont applicables. D'autres usages peuvent être supportés/enregistrés pour ce produit. Ce produit n'est pas recommandé pour aucun usage industriel, professionnel ou consommateur autre que ceux qui sont supportés/enregistrés.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ExxonMobil Chemical Belgium  
A division of ExxonMobil Petroleum & Chemical  
Polderdijkweg 3B  
Phone : 32 3 543 31 11  
B-2030 Antwerpen  
Belgique

**N° du fournisseur (standard):** +32 2 722 2416  
**Courriel:** sds.bnl@exxonmobil.com

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):** +(32)-28083237 (CHEMTREC)  
**Centre antipoison:** +32 70 245 245

## RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquide inflammable : Catégorie 3.

Toxique spécifique pour certains organes cibles (système nerveux central) : Catégorie 3. Toxicité par aspiration: Catégorie 1.

H226 : liquide et vapeurs inflammables.

H304: peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336: Peut provoquer

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
Date de révision: 19 Février 2015  
Page 3 de 130

somnolence ou vertiges.

## Classification selon les directives UE 67/548/CEE / 1999/45 CE

| R10 | Xn; R65 | R66 | R67 |  
Inflammable. Nocif. R10 ; Inflammable.

R65; Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66; L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67; L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

La classification de ce produit est basée tout ou partie sur des résultats de tests.

## 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

### Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

#### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger :

H226 : liquide et vapeurs inflammables.

H304: peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence :

P210: tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 : maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P242: ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 : prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P271 : utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: éviter le rejet dans l'environnement. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331 : ne PAS faire vomir. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P370 + P378: en cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
 Date de révision: 19 Février 2015  
 Page 4 de 130

P403 + P235 : stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 : garder sous clef.  
 P501: éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

**Contient du (de la):** Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

### 2.3. AUTRES DANGERS

#### Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

#### Dangers sur la santé:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Légèrement irritant pour la peau. Peut être irritant pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer une dépression du système nerveux central.

#### Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

## RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. SUBSTANCES

Ce produit est défini comme une substance.

#### Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration*	Classification SGH/CLP
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		919-857-5	01-2119463258-33	100 %	Asp. Tox. 1 H304, EUH066, Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, [Skin Irrit. 3 H316]

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration*	Symboles/Phrases R (DSD)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		919-857-5	01-2119463258-33	100 %	R10, Xn;R65, R66, R67

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Les valeurs de concentration peuvent varier.

Note: toute entrée dans la colonne EC# commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour

une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases R. Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

**3.2. MELANGES** Non Applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central.

### 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

## RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Sous-produits de combustion incomplète

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 6 de 130

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Inflammable. Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Elles représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

#### PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >36°C (97°F) [ASTM D-56]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**

UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]

**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F) [Extrapolé]

### RUBRIQUE 6

### MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

##### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

##### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistants à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H<sub>2</sub>S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

#### 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

### 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs mais peut ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

### 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter le contact avec la peau. Le chauffage ou l'agitation de ce produit peut provoquer des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Température de chargement/déchargement:** [Ambiante]

**Température de transport:** [Ambiante]

**Pression de transport:** [Ambiante]

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent

considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

## 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

**Température de stockage:** [Ambiante]

**Pression de stockage:** [Ambiante]

**Récipients/emballages adaptés:** Camions-citernes; Wagons-citernes; Péniches; Fûts; Wagons-citernes

**Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique):** Téflon; Polypropylène; Polyéthylène; Acier inoxydable; Acier au carbone

**Matériaux et revêtements non adaptés:** Caoutchouc Butyl; Caoutchouc Naturel; Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène

**7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):** La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité

## RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Vapeur.	VME (calcul réciproque)	1200 mg/m <sup>3</sup>	197 ppm	Total des hydrocarbures	ExxonMobil

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts officiels.

Moniteur Belge

#### DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

##### Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	208 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	871 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 9 de 130

### Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics	125 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	900 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	125 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

### CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Pour les hydrocarbures UVCB, aucune valeur unique de PNEC n'est identifiée pour la substance ou n'est utilisée dans des calculs d'évaluation de risques. Par conséquent, aucune valeur de PNEC n'est divulguée dans le tableau ci-dessus. Pour de plus amples informations, veuillez contacter ExxonMobil.

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

- Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.
- Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation.

---

Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

**Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.**

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

**RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

**9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES**

**Etat physique:** liquide  
**Forme:** Transparent  
**Couleur:** Incolore  
**Odeur:** Légèrement de pétrole  
**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible  
**pH:** Aucune donnée disponible  
**Point de fusion:** Aucune donnée disponible  
**Point de congélation:** Aucune donnée disponible  
**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** 130°C (266°F) - 210°C (410°F) [ASTM D86]  
**Point d'éclair [Méthode]:** >36°C (97°F) [ASTM D-56]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** 0.14 [Méthode interne]  
**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable  
**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**  
UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]  
**Tension de vapeur:** 0.3 kPa (2.25 mm Hg) à 20°C  
[Calculé]  
**Densité de vapeur (air = 1):** > 1 à 101 kPa [Méthode interne]  
**Densité (à 15 °C):** 0.741 - 0.851 [Par rapport à l'eau] [Calculé]  
**Solubilité(s): eau** Négligeable  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Aucune donnée disponible  
**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F) [Extrapolé]  
**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible  
**Viscosité:** [N/D à 40°C] | 0.8 cSt (0.8 mm<sup>2</sup>/sec) à 20°C - 2.1 cSt (2.1 mm<sup>2</sup>/sec) à 20°C [ASTM D7042]  
**Propriétés explosives:** Aucun  
**Propriétés oxydantes:** Aucun

**9.2. AUTRES INFORMATIONS**

**Masse volumique (à 15 °C):** 740 kg/m<sup>3</sup> (6.18 lbs/gal, 0.74 kg/dm<sup>3</sup>) - 850 kg/m<sup>3</sup> (7.09 lbs/gal, 0.85 kg/dm<sup>3</sup>) [ISO 12185]  
**Point d'écoulement:** < -20°C (-4°F) [ASTM D5950]  
**Poids moléculaire:** 146  
**Coefficient de dilatation thermique:** 0.00107 V/V en °C [Calculé] [Méthode interne]

**RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
 Date de révision: 19 Février 2015  
 Page 12 de 130

- 10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.
- 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. CONDITIONS A EVITER:** Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.
- 10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts
- 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--------------------	------------------------------------

**11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES**

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: (Rat) 4 heure(s) CL50 > 4951 mg/m3 (Concentration maximale atteignable sous forme de vapeur) ) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402
Corrosion cutanée/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à ce produit. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 471 473 474 476 478 479

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 13 de 130

<b>Cancérogénicité:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 453
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 414 421 422
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 408 413 422

## AUTRES INFORMATIONS

### Pour le produit lui-même:

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

### 12.1. TOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

Produit -- N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Produit -- Susceptible de se biodégrader facilement.

#### Hydrolyse:

Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

#### Photolyse:

Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

#### Oxydation atmosphérique:

Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
 Date de révision: 19 Février 2015  
 Page 14 de 130

**12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION** Non déterminé.

**12.4. MOBILITE DANS LE SOL**

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

**12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB**

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

**12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES**

Pas d'effets néfastes attendus.

**AUTRES INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

COV: Oui

**DONNEES ECOLOGIQUES**

**Ecotoxicité**

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aigue	96 heure(s)	Oncorhynchus mykiss	LL50 >1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aigue	48 heure(s)	Daphnia magna	LE0 1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aigue	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE50 >1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aigue	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	NOELR 100 mg/l

**Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation**

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé 80

**RUBRIQUE 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION**

Code de déchet européen: 08 XX XX

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 15 de 130

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

**RUBRIQUE 14****INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****TERRE (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: 3295

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement: Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Code de classification: F1

Étiquette(s): 3

Numéro d'identification de danger: 30

Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem: 3Y

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)**

14.1. Numéro ONU (ou ID): 3295

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
(n-Décane, Isodécane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement: Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Numéro d'identification de danger: 30

Étiquette(s): 3 (F)

**MER (IMDG)**

14.1. Numéro ONU: 3295

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Étiquette(s): 3

Numéro EMS: F-E, S-D

Nom du document de transport: UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, GE III, (36°C c.c.)

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
Date de révision: 19 Février 2015  
Page 16 de 130

**MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):**

**14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**  
**Nom de la substance:** LIQUIDE NOCIF, N.F., (5) N.S.A., (EXXSOL D40, contient des alcanes en (C6-C9))  
**Type de navire requis:** 2  
**Catégorie de pollution:** Y

**AIR (IATA)**

**14.1. Numéro ONU:** 3295  
**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement:** Aucun  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Etiquette(s):** 3  
**Nom du document de transport:** UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, GE III

**RUBRIQUE 15****INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants:** AICS, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

**La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par de numéro(s) CAS dans des pays non concernés par le règlement REACH.**

<b>Nom</b>	<b>CAS</b>
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	64742-48-9

**15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT****Directives et Règlements UE applicables:**

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [ ... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 17 de 130

## 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------	---------------------

**USAGES IDENTIFIES:**

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9)

Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8, SU9)

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3, )

Lubrifiants - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation en tant que carburant - Industriel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3)

Fluides fonctionnels - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en laboratoires - Industriel (PROC10, PROC15, SU3)

Traitement de polymères - Industriel (PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3)

Produits chimiques - industrie minière (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2,

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 18 de 130

PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation en tant que carburant - Professionnel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU22)

Fluides fonctionnels - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9, SU22)

Applications routières et de construction (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisation en laboratoires - Professionnel (PROC10, PROC15, SU22)

Fabrication et utilisation d'explosifs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)

Traitement de polymères - Professionnel (PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22)

Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur

(PC01,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC15,PC18,PC23,PC24,PC31,PC34, SU21)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur

(PC03,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC24,PC35,PC38, SU21)

Lubrifiants - Consommateur (faible rejet) (PC01,PC24,PC31, SU21)

Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé) (PC01, SU21)

Utilisation en tant que carburant - Consommateur (PC13, SU21)

Fluides fonctionnels - Consommateur (PC16,PC17, SU21)

Autres utilisations par des consommateurs (PC28,PC39)

Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur (PC36,PC37, SU21)

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
Date de révision: 19 Février 2015  
Page 19 de 130

---

UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
NOEC	No Observable Effect Concentration
NOELR	No Observable Effect Loading Rate

**LISTE DES PHRASES DE RISQUES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES 2 ET 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement)**

R10 ; Inflammable.  
R65 ; Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 ; L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 ; L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

Flam. Liq. 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables ; Liquides inflammables, catégorie de danger  
Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger  
[Skin Irrit. 3 H316]: Provoque une légère irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger  
STOT SE 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques  
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Changements :  
Rubrique 15: Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement] Une information a été retirée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 20 de 130

MHC: 1A, 0, 0, 0, 2, 0

DGN: ALL2493HBE (1015584)

**ANNEXE**

**Section 1 Titre du scénario d'exposition**

**Titre:**

Fabrication de la substance

**descripteur d'utilisation**

secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
--------------------------	---------------------

Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
-------------------------	--

Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
--	------------

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
--	--------------

**Processus, tâches, activités couverts**

Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).

**Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs**

**Propriétés du produit**

liquide

**Durée, fréquence et quantité**

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

**Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques**

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

**Mesures générales (Danger par aspiration)**

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

**Mesures générales (Liquide inflammable)**

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 21 de 130

de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC1**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC2**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC3**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Echantillonnage de processus PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Activités de laboratoire PROC15**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Non applicable

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

Non applicable

**Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site**

Non applicable

**Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales**

Non applicable

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Non applicable

**Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets**

Non applicable

**Section 3 Estimation de l'exposition**

**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 22 de 130

<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 23 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Distribution de la substance	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 24 de 130

<p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage de fûts et petits emballages PROC9</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé. Transfert via des conduites fermées</p> <p><b>Stockage PROC2</b> stocker la substance dans un système fermé. Transfert via des conduites fermées</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 25 de 130

Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 26 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 2.2.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 27 de 130

<p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Processus par lots à températures élevées L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3</b> Formuler dans des récipients pour mélange fermés ou ventilés.</p> <p><b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage de fûts et petits emballages PROC9</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b> stocker la substance dans un système fermé.</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 28 de 130

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 29 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.3a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application par pulvérisateur, rouleau, pistolet, trempage, flux, lit fluidisé sur lignes de production et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 30 de 130

Manipuler la substance dans un système clos. <b>Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons Utilisation en systèmes confinés PROC2</b> Manipuler la substance dans un système clos. <b>Formation de film - séchage forcé, étuve et autres technologies L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC2</b> Manipuler la substance dans un système clos. <b>Opérations de mélange (systèmes clos) Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> Manipuler la substance dans un système clos. <b>Formation de film - séchage à l'air PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Préparation du produit pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Pulvérisation (automatique/robotisée) PROC7</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Manuel Pulvérisation PROC7</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Transferts de produit PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Transferts de produit PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Application au rouleau, au pistolet et par flux PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Trempage, immersion et versage PROC13</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Transferts de produit Transferts en fûts/par lots Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Stockage PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
 Date de révision: 19 Février 2015  
 Page 31 de 130

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 32 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.4a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le déversement depuis des fûts ou conteneurs, les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels), durant l'entretien et le nettoyage d'équipement associés.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac PROC8a</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 33 de 130

<p><b>Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Application de produits de nettoyage en systèmes clos PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Utilisation dans des processus confinés par lots PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Dégraissage de petits objets en station de lavage PROC13</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage avec nettoyeurs basse pression PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage avec nettoyeurs haute pression PROC7</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Manuel Surfaces nettoyage PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 34 de 130

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]  
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]  
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]  
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### **4.2. Environnement**

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 35 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Lubrifiants - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.6a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination des déchets.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 36 de 130

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC3**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage initial d'équipement en usine PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC17**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Application au rouleau ou au pinceau PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Traitement par trempage et versage PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pulvérisation PROC7**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Entretien de petites articles Installation non spécialisée PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Recyclage d'articles rejetés PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Non applicable

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

Non applicable

**Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site**

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 37 de 130

Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 38 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.7a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 39 de 130

<p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac PROC8b</b> Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.</p> <p><b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC5</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Echantillonnage de processus PROC8b</b> Utiliser un équipement dédié.</p> <p><b>Opérations d'usinage des métaux PROC17</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Traitement par trempage et versage PROC13</b> Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.</p> <p><b>Pulvérisation PROC7</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Application au rouleau ou au pinceau PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Laminage/façonnage automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). Utilisation en systèmes confinés PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC17</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> Transfert via des conduites fermées stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b> Transfert via des conduites fermées stocker la substance dans un système fermé.</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 40 de 130

<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 41 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.10a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application (y compris par pulvérisation et au pinceau) et manipulation des déchets.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts de produit (systèmes clos) PROC1</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts de produit Utilisation en systèmes confinés PROC2</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 42 de 130

<p><b>Transferts de produit Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Façonnage avec moule PROC14</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). Production d'aérosol due à une température de procédé élevée PROC6</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Pulvérisation Machine PROC7</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Application au rouleau ou au pinceau PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Pulvérisation Manuel PROC7</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b> stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Trempage, immersion et versage PROC13</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b> Non applicable</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b> Non applicable</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b> Non applicable</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b> Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b> Non applicable</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b> Non applicable</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b> Non applicable</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b> Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets Non applicable</p>
<p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>
<p><b>3.1. Santé</b> Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 43 de 130

<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 44 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en tant que carburant - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.12a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 45 de 130

Manipuler la substance dans un système clos. <b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> Manipuler la substance dans un système clos. <b>Utilisation en tant que carburant PROC16</b> Manipuler la substance dans un système clos. <b>(systèmes clos) Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> Manipuler la substance dans un système clos. <b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées. <b>Stockage PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé. <b>Stockage PROC2</b> stocker la substance dans un système fermé.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
Date de révision: 19 Février 2015  
Page 46 de 130

<b>4.2. Environnement</b>
---------------------------

Non applicable
----------------

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 47 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fluides fonctionnels - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.13a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements industriels, y compris entretien et transferts de produit associés.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2</b>	

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Remplissage d'articles/équipements (systèmes clos) PROC9</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Recyclage d'articles rejetés PROC9</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Entretien d'équipements PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Stockage PROC1</b>
stocker la substance dans un système fermé.
<b>Stockage PROC2</b>
stocker la substance dans un système fermé.
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 49 de 130

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### **4.2. Environnement**

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 50 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>nettoyage PROC10</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 51 de 130

Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 52 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Traitement de polymères - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.21a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, manipulation d'additifs (p. ex. pigments, stabilisants, charges, plastifiants, etc.), opérations de moulage, vulcanisation et formage, recyclage de produit, stockage et entretien associé.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 53 de 130

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pesée de vrac PROC1**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pesée de vrac PROC2**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pesée à petite échelle PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Prémélange d'additif PROC3**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Prémélange d'additif PROC4**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Prémélange d'additif Eviter les activités avec exposition au delà de 4 heures. PROC5**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Calandrage (y compris Banbury) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Production d'articles par trempage et versage PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Extrusion et fabrication de mélanges maîtres PROC14**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Moulage d'articles par injection PROC14**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Opérations de finition PROC21**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Entretien d'équipements PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Non applicable

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

Non applicable

**Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site**

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 54 de 130

Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 55 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC3, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 3.22a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des installations industrielles en systèmes ouverts et clos	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p><b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b> La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.</p> <p><b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b> Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.</p> <p><b>Transferts en vrac Utilisation en systèmes confinés PROC2</b> Transfert via des conduites fermées</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 56 de 130

<p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Versage depuis de petits conteneurs PROC13</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b> Non applicable</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b> Non applicable</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b> Non applicable</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b> Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b> Non applicable</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b> Non applicable</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b> Non applicable</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b> Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p>
<p>Non applicable</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p>
<p>Non applicable</p>
<p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>
<p><b>3.1. Santé</b> Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p><b>3.2. Environnement</b> Non applicable</p>
<p><b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b></p>
<p><b>4.1. Santé</b> Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
<p><b>4.2. Environnement</b> Non applicable</p>



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 57 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Produits chimiques - industrie minière	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.23.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de la substance dans des processus d'extraction d'opérations minières, y compris transferts de produit, activités d'extraction et de séparation, récupération de la substance et élimination de la substance.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac PROC2</b>	
Transfert via des conduites fermées	
<b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 58 de 130

<p><b>Versage depuis de petits conteneurs PROC9</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC5</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>séparation de phases (systèmes clos) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>processus d'échange d'ions (systèmes clos) PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes clos) PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé.</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 59 de 130

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### **4.2. Environnement**

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 60 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.3b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application manuelle par pulvérisateur, rouleau, pinceau, pistolet ou méthodes similaires, et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 61 de 130

Manipuler la substance dans un système clos.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Utilisation en systèmes confinés PROC2**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) Utilisation en systèmes confinés PROC2**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Préparation du produit pour application Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Formation de film - séchage à l'air Extérieur. PROC4**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Formation de film - séchage à l'air Intérieur PROC4**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Préparation du produit pour application Intérieur PROC5**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Préparation du produit pour application Extérieur. PROC5**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts de produit Transferts en fûts/par lots PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts de produit Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Application au rouleau, au pistolet et par flux Intérieur PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Application au rouleau, au pistolet et par flux Extérieur. PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Manuel Pulvérisation Intérieur PROC11**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Manuel Pulvérisation Extérieur. PROC11**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Trempage, immersion et versage Intérieur PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Trempage, immersion et versage Extérieur. PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Activités de laboratoire PROC15**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur PROC19**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur. PROC19**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

## Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

### Caractéristiques du produit

Non applicable

### Durée, fréquence et quantité

Non applicable

### Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 62 de 130

Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 63 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.4b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le déversement depuis des fûts ou conteneurs et les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels).	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 64 de 130

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots Utilisation en systèmes confinés PROC3</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Processus semi-automatisé (p. ex. application semi-automatique de produits de soin et d'entretien des sols) PROC4</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Manuel nettoyage Trempage, immersion et versage Surfaces PROC13</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Nettoyage avec nettoyeurs basse pression Application au rouleau, au pinceau Pas d'aspersion PROC10</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Intérieur PROC11</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Extérieur. PROC11</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Manuel nettoyage Surfaces Pulvérisation PROC10</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc Application au rouleau, au pinceau PROC10</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
OU BIEN
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Application de produits de nettoyage en systèmes clos Extérieur. PROC4</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Nettoyage des appareils médicaux PROC4</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Stockage PROC1</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 65 de 130

Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 66 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.5b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Opérations de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépan, de chambre vibrante et entretien associé.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>(Re)formulation de boue de forage PROC3</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 67 de 130

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Opérations des plateformes de forage PROC4</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux vapeurs PROC4</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Traitement et élimination des solides de filtration PROC3</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Echantillonnage de processus PROC3</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Versage depuis de petits conteneurs PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Stockage PROC2</b>
stocker la substance dans un système fermé.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 68 de 130

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### **4.2. Environnement**

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 69 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 70 de 130

<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Non applicable
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 71 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.6c.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 72 de 130

**Expositions générales (systèmes clos) PROC2**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC3**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Transferts en vrac PROC8b**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC17**

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Extérieur. PROC17**

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

**Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Entretien de petites articles L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8a**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Service lubrifiant-moteur PROC9**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Application au rouleau ou au pinceau PROC10**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Pulvérisation PROC11**

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**Traitement par trempage et versage PROC13**

Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Non applicable

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Non applicable



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 73 de 130

<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.[G8]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 74 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.7c.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF) y compris opérations de transfert, activités ouvertes et confinées de laminage et de recuit, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion, vidange et travail sur des articles contaminés/rejetés, et élimination d'huiles usagées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 75 de 130

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC3**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Transferts en vrac PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Echantillonnage de processus PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Opérations d'usinage des métaux PROC17**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Application au rouleau ou au pinceau PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pulvérisation PROC11**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Traitement par trempage et versage PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC5**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Non applicable

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

Non applicable

**Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site**

Non applicable

**Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales**

Non applicable

**Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination**

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 76 de 130

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 77 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.10b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application par pulvérisation, application au pinceau et manipulation des déchets.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts de produit (systèmes clos) PROC1</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts de produit Utilisation en systèmes confinés PROC2</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 78 de 130

<p><b>Transferts de produit Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Façonnage avec moule PROC14</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Pulvérisation Machine PROC11</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Application au rouleau ou au pinceau PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Pulvérisation Manuel PROC11</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots Installation non spécialisée PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 79 de 130

<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 80 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>ravitaillement en carburant PROC8b</b>	



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 81 de 130

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>
Manipuler la substance dans un système clos.
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b>
Manipuler la substance dans un système clos.
<b>Expositions générales (systèmes clos) (systèmes clos) PROC3</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Stockage PROC1</b>
stocker la substance dans un système fermé.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 82 de 130

<b>4.2. Environnement</b>
---------------------------

Non applicable
----------------

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 83 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fluides fonctionnels - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.13b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements professionnels fermés, y compris les expositions accidentelles durant l'entretien et les transferts de produit associés	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en fûts/par lots PROC8a</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 84 de 130

<p><b>Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Recyclage d'articles rejetés PROC9</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Entretien d'équipements PROC8a</b>  aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b>  stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b>  stocker la substance dans un système fermé.</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 85 de 130

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### **4.2. Environnement**

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 86 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Applications routières et de construction	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D, ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.15.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Chargement en vrac (y compris chargements de navire / barge, wagon/camion et conteneurs de vrac intermédiaires)	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en fûts/par lots Installation non spécialisée PROC8a</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b</b>	
Utiliser un équipement dédié.	
<b>Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 87 de 130

**rapport à la température ambiante). PROC8b**

Utiliser un équipement dédié.

**Application au rouleau ou au pinceau PROC10**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC11**

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Eviter les activités avec exposition au delà de 1 heure.

**Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique PROC11**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Trempage, immersion et versage PROC13**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Remplissage de fûts et petits emballages PROC9**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Non applicable

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

Non applicable

**Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site**

Non applicable

**Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales**

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

**Section 3 Estimation de l'exposition**

**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

**3.2. Environnement**

Non applicable

**Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**

**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]  
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 88 de 130

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]  
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

**4.2. Environnement**

Non applicable



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 89 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.17.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation de petites quantité en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>nettoyage PROC10</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 90 de 130

Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 91 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fabrication et utilisation d'explosifs	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8E
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre les expositions découlant de la fabrication et de l'utilisation d'explosifs en solution (y compris transfert de produit, mélange et chargement) et du nettoyage d'équipements.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac PROC3</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Transferts en fûts/par lots PROC8a</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 92 de 130

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transferts de produit PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Nettoyage et entretien d'équipements PROC8b**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Transfert/versage depuis des conteneurs Installation non spécialisée PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Entretien d'équipements PROC8a**

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

**Stockage PROC1**

stocker la substance dans un système fermé.

**Stockage PROC2**

stocker la substance dans un système fermé.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Non applicable

**Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol**

Non applicable

**Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site**

Non applicable

**Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales**

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

**Section 3 Estimation de l'exposition**

**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

**3.2. Environnement**

Non applicable

**Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**

**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]  
 Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 93 de 130

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

**4.2. Environnement**

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 94 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Traitement de polymères - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.21b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, activités de moulage et de formage, recyclage de produit et entretien associé.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2</b>	
Manipuler la substance dans un système clos.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 95 de 130

<p><b>Transferts de produit PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Moulage d'articles par injection PROC6</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Moulage d'articles par injection PROC14</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Retravail d'articles PROC21</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Stockage PROC2</b> stocker la substance dans un système fermé.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b></p> <p>Non applicable</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b></p> <p>Non applicable</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b></p> <p>Non applicable</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b></p> <p>Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b></p> <p>Non applicable</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b></p> <p>Non applicable</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b></p> <p>Non applicable</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>Non applicable</p> <p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p> <p>Non applicable</p> <p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p> <p>Non applicable</p>
<p><b>Section 3 Estimation de l'exposition</b></p>
<p><b>3.1. Santé</b></p> <p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p><b>3.2. Environnement</b></p> <p>Non applicable</p>
<p><b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b></p>
<p><b>4.1. Santé</b></p> <p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent</p>

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 96 de 130

s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
---

<b>4.2. Environnement</b>
---------------------------

Non applicable
----------------



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 97 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.22b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b>	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 98 de 130

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Versage depuis de petits conteneurs PROC13</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Entretien d'équipements PROC8a</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Stockage PROC1</b>
stocker la substance dans un système fermé.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
Non applicable
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40  
 Date de révision: 19 Février 2015  
 Page 99 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.3c.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris transfert de produit et préparation, application manuelle par pulvérisateur, pinceau ou méthodes similaires) et nettoyage d'équipement.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01</b>	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm <sup>2</sup>	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup>	
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 100 de 130

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes

**Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

**Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

**Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes

**Produits antigel et dégelant Lavage des vitres de véhicules PC04**

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm<sup>2</sup>

**Produits antigel et dégelant Versement dans des radiateurs PC04**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm<sup>2</sup>

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 101 de 130

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes  
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.  
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>  
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)  
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales  
Couvre l'utilisation à température ambiante.  
Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

**Produits antigel et dégelant Dégivreur de serrures PC04**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm<sup>2</sup>  
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes  
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.  
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>  
Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)  
Couvre l'utilisation à température ambiante.  
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales  
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC08**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>  
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes  
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.  
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>  
Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)  
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales  
Couvre l'utilisation à température ambiante.  
Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

**Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08**

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %  
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>  
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes  
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.  
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>  
Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)  
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales  
Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC08**

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %  
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm<sup>2</sup>  
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes  
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.  
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>  
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)  
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 102 de 130

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale aqueuse au latex PC09A**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2760 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 1.5 %

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm<sup>2</sup>

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC09A**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B**

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 103 de 130

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

**Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

**Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

**Peintures au doigt PC09C**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Produits de traitement de surfaces non-métalliques Peinture murale aqueuse au latex PC15**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2760 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 1.5 %

**Produits de traitement de surfaces non-métalliques Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC15**

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 104 de 130

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

**Produits de traitement de surfaces non-métalliques Bouteille de spray aérosol PC15**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm<sup>2</sup>

**Produits de traitement de surfaces non-métalliques Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)**

**PC15**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Encres et toners PC18**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 71.4 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 40 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

**Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC23**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

29 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 105 de 130

Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC23**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
8 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
29 jours/an

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 106 de 130

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm <sup>2</sup> Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s) Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales Couvre l'utilisation à température ambiante. Couvre les concentrations jusqu'à 50 % <b>Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31</b> Couvre les concentrations jusqu'à 50 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 8 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm <sup>2</sup> Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s) Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales Couvre l'utilisation à température ambiante. <b>Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34</b> Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm <sup>2</sup> Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s) Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales Couvre l'utilisation à température ambiante. Couvre les concentrations jusqu'à 10 % Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 115 grammes
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 107 de 130

<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
---

<b>4.1. Santé</b>
-------------------

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]

L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

<b>4.2. Environnement</b>
---------------------------

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 108 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC03, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC24, PC35, PC38
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.4c.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre les expositions générales des consommateurs découlant de l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03</b>	
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour	
365 jours/an	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.1 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup>	
Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 109 de 130

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03**

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm cube

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Produits antigel et dégelant Lavage des vitres de véhicules PC04**

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

**Produits antigel et dégelant Versement dans des radiateurs PC04**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

**Produits antigel et dégelant Dégivreur de serrures PC04**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC08**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 110 de 130

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

**Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08**

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

**Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC08**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale aqueuse au latex PC09A**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2760 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 1.5 %

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A**

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 111 de 130

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

**Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)  
PC09A**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B**

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

**Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

**Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 112 de 130

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

**Peintures au doigt PC09C**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC35**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 113 de 130

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

**Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC35**

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC35**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

**Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC38**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 12 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

**Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 114 de 130

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup>
Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm <sup>2</sup>
<b>Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03</b>
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm <sup>2</sup>
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup>
Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 115 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01, PC24, PC31
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.6e.v1 ,ESVOC 9.6d.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01</b>	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm <sup>2</sup>	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup>	
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 116 de 130

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes

**Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

**Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

**Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 117 de 130

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

**Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

**Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31**

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

29 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

**Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31**

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

8 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

**Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales**

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 118 de 130

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 119 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mises en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Non applicable	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 120 de 130

Non applicable
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Non applicable
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 121 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en tant que carburant - Consommateur	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12c.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
<p>La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
<p>Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.</p>	
<b>Liquide: Ravitaillement automobile PC13</b>	
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
52 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm <sup>2</sup>	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes	
Couvre les utilisations extérieures.	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m <sup>3</sup>	
Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s)	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 122 de 130

**Liquide, ravitaillement de scooters PC13**

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
52 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3750 grammes

Couvre les utilisations extérieures.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13**

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
26 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes

Couvre les utilisations extérieures.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm<sup>2</sup>

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

**Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin PC13**

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
26 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Liquide: Combustible pour appareil de chauffage domestique PC13**

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour  
365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm<sup>2</sup>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3000 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup>

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Caractéristiques du produit**

Non applicable

**Durée, fréquence et quantité**

Non applicable

**Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques**

Non applicable

**autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement**

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 123 de 130

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 124 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Fluides fonctionnels - Consommateur	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC16, PC17
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.13c.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, fluides hydrauliques, réfrigérants.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
<p>La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
<p>Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.</p>	
<b>Fluides de transfert de chaleur Liquides PC16</b>	
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
4 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm <sup>2</sup>	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes	
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m <sup>3</sup> ) avec ventilation typique.	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m <sup>3</sup>	
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 125 de 130

<p>Liquide, tension de vapeur &lt; 0.5 kPa à température/pression normales</p> <p><b>Fluides hydrauliques Liquides PC17</b></p> <p>Couvre les concentrations jusqu'à 100 %</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 4 jours/an</p> <p>Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup></p> <p>Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes</p> <p>Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m<sup>3</sup>) avec ventilation typique.</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m<sup>3</sup></p> <p>Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)</p> <p>Couvre l'utilisation à température ambiante.</p> <p>Liquide, tension de vapeur &lt; 0.5 kPa à température/pression normales</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
L'exposition du consommateur estimée n'est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 126 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Autres utilisations par des consommateurs	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	
Catégories de produits	PC28, PC39
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.16.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: pour les produits cosmétiques et de soin corporel, seule une évaluation des risques pour l'environnement est requise au titre de REACH étant donné que la santé humaine est couverte par une autre législation.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
<b>GES16.03.01 [EXXSOL D40] PC28</b>	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée.	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Non applicable	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 127 de 130

<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Non applicable
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Non applicable
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 128 de 130

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC36, PC37
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.22c.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Non applicable	
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Non applicable	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b>	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (Danger par aspiration)</b>	
<p>La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
<b>Mesures générales (Liquide inflammable)</b>	
<p>Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.</p>	
<b>Adoucissants d'eau PC36</b>	
Couvre les concentrations jusqu'à 20 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>	
Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.5e-005 grammes	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup>	
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.	



Nom du produit: EXXSOL™ D40

Date de révision: 19 Février 2015

Page 129 de 130

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)
<b>Produits chimiques de traitement de l'eau PC37</b>
Couvre les concentrations jusqu'à 20 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.000154 grammes
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup>
Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Non applicable
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Non applicable
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Non applicable
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]
<b>3.2. Environnement</b>
Non applicable
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
L'exposition du consommateur estimée n'est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
Non applicable



Nom du produit: EXXSOL™ D40  
Date de révision: 19 Février 2015  
Page 130 de 130

---